**L'engagement des citoyens dans la Défense et la sécurité nationales**

**Les défis pour la sécurité de la France.**

*Le rapport annexé à la loi de programmation militaire de 2013 précise les menaces auxquelles la France peut et pourrait avoir à faire face.*

[La première priorité de la France est de] protéger le territoire national et les ressortissants français, garantir la continuité des fonctions essentielles de la Nation et préserver notre souveraineté. Les risques et les menaces identifiés sont les agressions par un autre Etat contre le territoire national, les attaques terroristes, les cyber-attaques, les atteintes au potentiel scientifique et technique, la criminalité organisée dans ses formes les plus graves, les crises majeures résultant de risques naturels, sanitaires, technologiques et industriels, et les attaques contre nos ressortissants à l'étranger.

Rapport annexé à la loi de programmation militaire (1.2.2), 18/12/2013 (<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2013/12/18/2013-1168/jo/texte>)

1. Relève les deux premières menaces identifiées par ce rapport. Donne un exemple, récent ou non, de ces deux menaces.

2. Qui peut agir contre ces menaces ? De quelle manière ?

3. Qui est concerné par les menaces identifiées ?

4. Qui agit et peut agir contre ces menaces ? Comment ?